



Règlement du concours « PEF »

SAISON 2021/2022



ARTICLE 1 : L'objet de l'opération

Dans le cadre du développement du Programme Éducatif Fédéral, le District Côte d'Opale renforce son engagement dans le projet afin de favoriser la mise en place d'actions sportives et éducatives.

Ce nouveau dispositif a pour nom : « Concours PEF » et aura pour objectifs

- ✓ De développer des actions orientées vers les pratiques diversifiées liées à l'activité football.
- ✓ De développer des actions éducatives innovantes sur un public clairement identifié.

ARTICLE 2 : Les destinataires du dispositif

Le concours « PEF » lancé par le District Côte d'Opale vise à récompenser des projets de club.

Sont éligibles à cet appel à projets :

- ⇒ Les catégories des U12 et U13 filles et/ou garçons

ARTICLE 3 : Les modalités d'inscription

L'inscription doit impérativement être effectuée via l'adresse sécurisée du club et envoyée à l'adresse suivante : DIRECTION@COTEDOPALE.FFF.FR

Recommandations : informer l'ensemble des parents

Par ailleurs, il faudra être capable de justifier de l'autorisation du droit à l'image pour toutes les joueuses et tous les joueurs apparaissant sur la vidéo (voir document « Autorisation droit à l'image »)

ARTICLE 4 : La description du projet

Le projet se décline en 2 axes :

- **Projet sportif** :

Organisation d'une journée INTERCLUB au cours de laquelle une ou plusieurs formes de pratiques diversifiées seront mises en avant (Golf Foot, Fit Foot, Futnet, Five, Foot en Marchant).

- **Projet éducatif** :

Réalisation d'une production vidéo en lien avec le thème : « **A vos marques, P.R.E.T.S ? Jouez !!!** »

Il s'agira d'expliciter les valeurs suivantes, Plaisir – Respect – Engagement – Tolérance – Solidarité, à travers une ou plusieurs des 6 thématiques du PEF (Santé, Engagement Citoyen, Environnement, Fair-Play, Règles du jeu-Arbitrage et Culture Foot) et bien entendu à travers le monde du football.





Règlement du concours « PEF »

SAISON 2021/2022



PRODUCTION VIDEO		
Type de fichier	Format	Durée maximum
Vidéo	.avi, .wmv, .mov, .DivX, .mkv, MPEG4, AVC, .flv	3 min

Une production transmise sous un format qui n'est pas listé ci-dessus ne sera pas recevable.

Une seule production peut être envoyée par club. Celle-ci peut contenir différents formats numériques mais le club n'a pas à envoyer une production par format.

N.B = lors de l'envoi de la production, préciser le nom du club + ville, le nom du ou des éducateurs (trices).

Celle-ci sera envoyée via le logiciel Wetransfer à l'adresse suivante : DIRECTION@COTEDOPALE.FFF.FR ou directement déposée en main propre au District Côte d'Opale (CD, DVD ou clé USB).

ARTICLE 5 : Le calendrier de l'opération 2021/2022

Le concours « PEF » sera officiellement lancé **le lundi 16 novembre 2021**.

- *Ouverture des inscriptions* = 16 novembre 2021
- *Clôture des inscriptions* = 28 février 2022
- *Dépôt des productions* = avant le 07 mars 2022 à minuit inclus
- *Jury District* = entre le 10 et le 18 mars 2022
- *Annonce des résultats officiels* = à partir du 21 mars 2022
- *Remise des récompenses + Journée à Clairefontaine* = Lundi 18 avril ou dimanche 1^{er} mai 2022

ARTICLE 6 : La validation des productions au niveau du jury District

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants du District, de la Ligue et de la FFF lors du jury District.

Le District organisera une valorisation des productions (Réunions, AG, communications sites internet...) et un mail officiel communiquera les résultats du jury.

Sans être obligatoire, le jury District pourra être composé de :

- 8 jeunes licencié(e)s représentant les différentes catégories de U7 à U19.
- 5 représentants du District
- 3 représentants de la Ligue
- 1 représentant de la FFF

D'autres partenaires locaux peuvent être membres du jury District.

Sans être obligatoire, une base d'évaluation selon quatre critères et de 0 à 5 points par critère est préconisée.





Règlement du concours « PEF »

SAISON 2021/2022



A l'issue du jury, en cas d'égalité pour déterminer le club lauréat, les ex-aequo seront départagés comme suit :

- Meilleure note sur le critère de la Thématique
- Puis Meilleure note sur le critère de l'implication et le ressenti
- Puis Meilleure note sur le critère de l'originalité
- Puis Meilleure note sur le critère de la présentation

Critères d'évaluation	Questionnement
Thématique	La thématique est-elle pertinente ? La production décrit-elle bien les valeurs du P.R.E.T.S ? L'impact du message ressort-il bien de la vidéo ?
Originalité	La production du club est-elle originale ? Fait-elle appel à l'imagination ?
Présentation	La présentation de la production est-elle bien numérisée ? Est-elle équilibrée, de bonne qualité visuelle et sonore ?
Implication et ressenti	L'implication des joueuses et/ou des joueurs dans le projet se fait-elle ressentir ? Ont-ils tous (ou toutes) participé ? Les acteurs font-ils preuve d'engagement, de concentration et de conviction ? La production suscite-t-elle l'empathie, le plaisir, l'émotion ou le rire ... ?

Si après cela, il venait encore à y avoir des ex-aequo, le club possédant le plus de licenciés sera désigné LAUREAT.

ARTICLE 7 : Récompenses

Plusieurs récompenses seront offertes à l'issue de cette année 2021/2022 :

- Chaque club ayant participé au double volet (sportif et éducatif) recevra des diplômes du « Jeune Footballeur Eduqué », ainsi que des goodies FFF.
- Le club lauréat se verra remporter :
 - o Une journée à Clairefontaine pour 30 joueurs-joueuses U12-U13 et 20 accompagnants
 - o Un cadre Lauréat du « Concours PEF »
 - o Des diplômes du « Jeune Footballeur Eduqué ».

ARTICLE 8 : Confidentialité et liberté des informations

Conformément à loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à l'opération disposent d'un droit d'accès, de vérification, de rectification ou même de radiation des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante : cil.fff@fff.fr

ARTICLE 9 : Acceptation du règlement

La participation au concours « PEF » implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes modalités de participation.

